



VOL. I.—No. 15.

MONTREAL, SAMEDI, 16 AVRIL, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 14 AVRIL, 1870.

AFFAIRE GUIBORD.

PORTRAIT DES AVOCATS.

Nous nous sommes décidé à tracer en quelques lignes le portrait des avocats qui ont figuré dans la cause Guibord. Une promesse téméraire nous a forcé de continuer une tâche délicate dont la responsabilité nous inquiète considérablement. Malgré notre désir sincère d'être juste et impartial et de nous élever même au-dessus de nos opinions personnelles, nous craignons de ne pas posséder toutes les qualifications nécessaires pour juger des hommes dont l'âge, l'expérience et la position méritent des égards. Nous savons combien l'erreur est facile et grave en ces sortes de choses; la réputation d'un homme est sacrée, on ne doit y toucher qu'avec le plus grand soin, la plus délicate attention.

Nous croyons cependant donner un bon exemple en faisant des appréciations calmes et honnêtes sur des compatriotes distingués dont l'esprit de parti avait, jusqu'à ce jour, dénaturé les véritables proportions. Nous tenons à rendre hommage au Barreau canadien-français qui a tant contribué à la gloire et à la conservation de notre héritage national et n'a cessé de nous donner des hommes dont le talent nous a illustrés. Dieu merci! nous n'avons point baissé, là, du moins. On retrouve au palais l'esprit et la langue de la France, notre origine s'y affirme avec un éclat dont nous avons le droit de nous glorifier. Nous regrettons que les anciens aient mis en péril l'honneur et la conservation de leur ordre par un système d'admissions trop libéral; mais les réformes inaugurées dernièrement remédieront bientôt, nous l'espérons, à leur négligence passée. L'honneur de notre race est intimement lié à celui du Barreau; les avocats sont destinés à diriger presque seuls longtemps encore les affaires publiques et à défendre nos intérêts au sein de nos parlements; le bien public est donc intéressé à leurs succès, à leur prospérité. L'encombrement de la profession, en les appauvrissant par la division de la clientèle, leur enlève l'indépendance et le prestige nécessaires à l'accomplissement de leur noble mission; l'intrigue détrônera le talent, les misères de l'existence feront de la profession un métier.

Mais revenons à notre sujet.

On a dû remarquer, à l'ouverture de la cause Guibord, la différence d'âge, de talent et d'opinions des savants avocats chargés de la plaider. Une cause si éminente, si pleine de questions brûlantes devait naturellement jeter ces hommes dans une mêlée ardente, dans une lutte acharnée. Des passions longtemps contenues, des haines et des rancunes avec peine comprimées avaient trouvé le champ de bataille qu'elles cherchaient. L'inhumation du nommé Guibord a été le prétexte et l'occasion plutôt que la cause de cette lutte; il y avait au dessus de cette dépouille mortelle autour de laquelle on s'acharnait, un principe, un drapeau. Les combattants étaient, d'un côté, l'autorité religieuse revendiquant son indépendance en matières religieuses et le droit d'infliger les peines canoniques à ceux qui lui désobéissent, de l'autre une société d'hommes instruits qui prétendait avoir le droit de s'insurger contre ces peines, d'en faire décréter la nullité et l'injustice par les tribunaux civils.

C'est M. Laflamme qui ouvrit le feu.

M. LAFLAMME.

M. Laflamme a depuis longtemps inscrit son nom en caractères brillants dans nos annales judiciaires. Il était de cette jeunesse ardente qui a fondé le parti rouge, il a contribué aux premiers succès de ce parti dont il a aussi partagé les échecs et les défaveurs. Il a pris part à toutes les luttes électorales depuis vingt ans, à toutes les campagnes politiques dont le Bas-Canada a été le théâtre. M. Laflamme se serait fait une belle position dans le Parlement. Il y aurait remporté plus de succès que sur le husting où son éloquence froide, mesurée et distinguée et ses airs de grand seigneur ne sont pas à leur aise. Fier, dédaigneux, un peu misanthrope, incapable de se plier aux exigences populaires, il a cherché dans la profession les moyens de satisfaire ses goûts dispendieux. Il a mené pendant longtemps la vie à grandes guides; il avait chevaux et chiens nombreux, hantait les clubs fréquentés par l'aristocratie anglaise, se laissait volontier aller aux caprices distingués et aux grandes fantaisies du *high life*. Il fut un temps où sa riche clientèle lui rapportait par an plusieurs milliers de piastres; le commerce anglais et les seigneuries, dont il était l'avocat, payaient ses services au poids de l'or.

Les liens du mariage ne lui ont pas encore paru assez légers et faciles à supporter; il a dû craindre de troubler des habitudes d'indépendance qui lui allaient si bien.

Mais hâtons-nous de peindre M. Laflamme à la Cour, en robe et le rabat au cou. Il arrive à la hâte, ses livres sous le bras, la tête renversée en arrière et légèrement penchée sur l'épaule gauche, le teint animé, la figure froide, impassible, les cheveux ordinairement en désordre, la contenance digne et fière comme toujours. Il commence à parler, écoutez bien, il ouvre à peine la bouche, il laisse tomber nonchalamment ses paroles qu'il retient à demi; sa voix indécise semble dédaigner de se faire entendre; on dirait le murmure d'un mince filet d'eau à travers les branches qui gênent son passage. La pensée arrive fatiguée, nuageuse, à moitié endormie, impatientée des efforts qu'il lui faut faire pour voir le jour; elle hésite, elle tâtonne dans la région des faits. Elle se dégage, se presse et s'illumine à mesure qu'elle arrive dans le domaine de la discussion; le rêve disparaît, les nuages s'éclaircissent, la parole est plus facile, plus nette, plus accentuée. Enfin la lumière se fait dans ce riche cerveau, une interruption l'a fait jaillir, c'est le rayon de soleil à travers les derniers brouillards de l'aurore. Alors la pensée déploie ses ailes librement, le filet d'eau s'est fait ruisseau: M. Laflamme est réveillé, il était temps, le tribunal s'endormait.

Ceux qui ont entendu M. Laflamme dans la cause Guibord trouveront, nous le croyons, ce tableau fidèle. On sait combien de fois il est revenu sur ses pas et il a tâté le terrain avant de trouver son chemin.

On peut trouver la raison de ce défaut du savant avocat dans son insouciance qui l'empêche de préparer d'avance la distribution et l'ordonnance de ses plaidoyers et dans la conscience qu'il a de ses forces et de ses ressources professionnelles. Sachant que les connaissances légales et la mémoire ne lui feront jamais défaut, il doit laisser au hasard l'arrangement de ses idées.

Il lui suffit de savoir qu'il a de bonnes armes pour le combat, il attend les évolutions de l'ennemi pour s'en servir. Il veut être libre de ses mouvements là comme ailleurs.

Voyons-le à l'œuvre, maintenant, lorsqu'il est en pleine possession de sa cause. Disons en deux mots ce qu'il est. Ne vous attendez pas à des éclairs, à des coups de tonnerre. Non, sa pensée eu s'élevant restera toujours un peu voilée, mais elle découvrira des horizons nouveaux, des points de vue nombreux et laissera les parties faibles de la cause dans des brouillards épais. M. Laflamme est avant tout philosophe, logicien. Il est remarquable par la rapidité de ses évolutions et la souplesse de sa dialectique dans la discussion; on croit le saisir et il vous glisse entre les mains comme par enchantement. Mais une chose lui est indispensable, c'est d'être chauffé souvent, car il se refroidit promptement; si ses adversaires ou la Cour lui font la malice de ne pas l'interrompre, il s'ennuie et ennuie les autres. Mais s'il a constamment quelqu'un pour le harceler, le piquer, le chauffer à blanc, alors ceux qui l'écoutent passent de charmants quarts d'heure. Son langage devient riche, ses expressions brillantes, son élocution facile, agréable, son éloquence mordante, ironique, pleine de superbes dédains, d'allusions sarcastiques; il court dans le domaine épineux des abstractions comme sur un chemin fleuri, il enlace son adversaire dans les plis et les replis d'une argumentation serrée, nerveuse, inextricable.

L'hon. juge Monck, qui a beaucoup de bienveillance pour les avocats, surtout ses amis, se plaint à rendre à M. Laflamme le service de l'interrompre, lorsqu'il le voit retomber dans sa léthargie: c'est un service que ses adversaires ne devraient pas lui rendre.

Inutile d'ajouter que si l'intelligence s'échauffe quelquefois chez M. Laflamme, le cœur reste toujours froid, aussi ne lui demandez pas les grandes émotions du sentiment, les élans passionnés de l'orateur.

M. Laflamme a manifesté tous ses défauts dans la cause Guibord et a laissé entrevoir ses brillantes qualités. Il a soulevé plus de questions qu'il n'en a résolues et déployé beaucoup de science, d'érudition et une grande subtilité dans l'application des textes et des autorités innombrables qu'il a cités. On lui a vivement reproché d'avoir exprimé des doctrines anti-catholiques; il doit se reprocher à son ton ironique et à ses citations plus qu'à ses opinions. Il a été plus irrespectueux qu'impie; M. Laflamme a déclaré qu'il était catholique, nous devons le croire.

M. DOUTRE.

M. Doutre a suivi M. Laflamme; c'était la grosse artillerie après l'escarmouche. M. Doutre et M. Laflamme, que l'Institut a réunis autour de la dépouille mortelle de Guibord, ne se sont jamais portés une grande affection. M. Doutre a été l'avocat des censitaires alors que M. Laflamme défendait les intérêts des seigneurs. Ils ont fait leur chemin en plaçant la plupart du temps l'un contre l'autre. Ils ont eu des luttes violentes qui se sont reproduites dans la Presse et ils ont échangé de rudes coups. Bannis tous deux de la politique pour leurs opinions libérales, ils accusent le clergé d'être la cause de la défaite de leur parti, et ils lui en ont gardé rancune. Ils étaient bien aises, M. Doutre surtout, d'avoir l'occasion d'exprimer leur mécontentement et leurs dédains. Ils ne l'ont pas manquée. Ils prétendent tous deux être restés catholiques dans leurs plaidoyers et n'avoir attaqué que les hommes, nullement les choses, les principes. Disons immédiatement que l'éducation religieuse de MM. Doutre et Laflamme est de nature à les égarer sur la portée et le